



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD

Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique
MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe
LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine
BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU

OBJET : CULTURE

Création d'une œuvre d'art Montée de Guise - Convention constitutive de groupement de commande entre la Ville de Dijon et CDC Habitat social

Le secteur dit de la Montée de Guise est situé rue de la Manutention à Dijon. Afin d'en améliorer l'image, il est envisagé une requalification du site par la réalisation d'une œuvre d'art couvrant à la fois les escaliers situés sur le domaine public de la commune de Dijon et sur les façades attenantes des immeubles appartenant à CDC Habitat Social.

Aussi, la Ville de Dijon et CDC Habitat Social souhaitent se constituer en groupement de commande pour l'achat de la réalisation de cette œuvre. Cette convention constitutive intervient en préambule du lancement du marché public pour le choix de l'artiste.

La commune de Dijon est désignée en tant que coordonnateur du groupement. Elle sera à ce titre chargée de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, signera et notifiera le marché au nom de tous les membres du groupement.

Chaque membre restera responsable de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

Les parties s'entendent pour une répartition du montant total de l'achat de l'œuvre d'art comme suit :

- CDC Habitat Social prendra à sa charge $\frac{3}{4}$ du montant total ;
- La commune de Dijon prendra à sa charge $\frac{1}{4}$ du montant total.

Le groupement est constitué à partir de la date de signature de la présente convention et de sa transmission au contrôle de légalité et jusqu'à l'échéance du marché.

A l'issue de la réalisation de l'œuvre d'art, les acheteurs du groupement en seront copropriétaires pour la partie leur appartenant : la commune de Dijon sur son domaine public et CDC Habitat Social pour la partie réalisée sur les façades de ses bâtiments.

Une convention entre la commune de Dijon et CDC Habitat Social sera également conclue pour définir les modalités et obligations d'entretien de l'œuvre pour chacune des parties.

La convention constitutive du groupement de commande entre la collectivité territoriale Ville et l'entité privée, CDC Habitat Social vous est proposée en annexe à ce rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention constitutive du groupement de commande entre la Ville de Dijon et CDC Habitat social *annexé au rapport*, et **d'autoriser** Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	